

# Conseil Départemental de l'Ordre des Infirmiers des Alpes Maritimes

Nice, le 4 juillet 2008

Jean-Jacques SCHARFF  
Président  
17 rue Assalit  
06000 NICE  
[president@ordre-infirmiers06.fr](mailto:president@ordre-infirmiers06.fr)  
06 21 49 02 16

Madame Roselyne BACHELOT  
Ministre de la Santé, de la Jeunesse, des  
Sports et de la Vie Associative  
14 avenue Duquesne  
75350 Paris 07 SP

Obj. : Abrogation du décret d'actes  
Nos réf : 08-025 CDOI06 JJS  
LR/AR

Madame la Ministre,

Suite aux recommandations de la Haute Autorité en Santé d'avril 2008 relatives aux *Délégations, Transferts, Nouveaux métiers*, il apparaît que vos services révisent actuellement les textes régissant la profession infirmière et notamment le décret des actes professionnels intégré au Code de la Santé Publique.

Nous sommes conscients de la nécessité que les textes réglementaires encadrant notre profession soient amenés à évoluer périodiquement afin d'accompagner les mutations de la société et du système de santé. Nous tenons néanmoins à souligner toutefois la complexité d'un tel processus.

En effet, l'ordre infirmier est certes tout récent mais selon l'article L4312-2 3<sup>o</sup>alinéa, il est de ses missions que d'étudier les projets de ce type, en consultant associations professionnelles, syndicats et associations d'usagers. De même, il doit agir en coordination avec la HAS.

Aujourd'hui, les conseils départementaux, dès le mois prochain les conseils régionaux et à la fin du mois de novembre, le conseil national de l'ordre des infirmiers sont et seront mis en place. L'Ordre National deviendra alors un des interlocuteurs de choix de votre ministère.

L'Ordre aura recueilli les suggestions des infirmiers, écouté leurs inquiétudes, analysé leurs propositions et dégagé un consensus dont vos travaux ne pourront que bénéficier.

Outre le côté réglementaire de ces échanges, il nous paraît primordial que vous puissiez utiliser les résultats des réflexions et des travaux de la profession pour rédiger un texte novateur afin qu'il réponde clairement aux exigences actuelles de la politique de santé de notre pays en obtenant l'adhésion des infirmiers français.

Aussi, nous vous demandons instamment, Madame le Ministre de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, de surseoir à toute modification législative et réglementaire qui ne répond à aucune urgence sanitaire et d'attendre la mise en place de l'ordre national infirmier, instance représentative des infirmiers de France.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prie d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de ma haute considération et de mon profond respect.

Le Président du Conseil Départemental,

Jean-Jacques SCHARFF

Copie à :

Académie Nationale de Médecine

Académie Nationale de Chirurgie

Ordre National des Médecins

Anne PODEUR, Directrice de la DHOS

Bernard ACCOYER, Président de l'Assemblée Nationale

Pierre MEHAIGNERIE, Président de la Commission des Affaires Culturelles,  
Familiales et Sociales de l'Assemblée Nationale

Nicolas ABOUT, Président de la Commission des Affaires Sociales du Sénat

Ordre Départementaux

Députés et sénateurs des Alpes Maritimes

Membres du Conseil Départemental de l'Ordre des Infirmiers des Alpes  
Maritimes

Présidents des Conseil Départementaux de l'Ordre des Infirmiers des  
autres départements